

2019 DAC 60 Subventions (3.615.574 euros), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention en date du 18 janvier 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 1.561.500 euros à l'association pour le Soutien du Théâtre Privé approuvée par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération en date des _____ 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e) ;

Vu la convention tripartite triennale entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé relative aux subventions d'équipements des théâtres privés, en date du 8 juin 2018 et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 ;

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 13 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 13 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric Hocquard au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, 48 rue de Laborde 75008, au titre de l'année 2019, est fixée à 3.223.000 euros, soit un complément de 1.661.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 47242, 2019_02195.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 1.136 euros est attribuée à la SARL Oliv Production afin de participer au financement des travaux de mise en conformité de la sécurité incendie du théâtre de Belleville. SIMPA 184256, 2019_08403.

Article 3 : Une subvention d'équipement d'un montant de 7.694 euros est attribuée à la SAS Les Bouffes parisiens 4 rue Monsigny 75002 Paris afin de participer au financement des travaux de mise aux normes des lignes électriques et d'ignifugation des frises d'avant-scène. SIMPA 186615, 2019_08546.

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 3.739 euros est attribuée à la SARL Théâtre Edgar, 58 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris, afin de participer au financement de travaux de climatisation au Théâtre Edgar. SIMPA 193029, 2019_08284.

Article 5 : Une subvention d'équipement d'un montant de 55.085 euros est attribuée à la Société d'exploitation des Folies Bergère 16 – 18 rue du Dôme 92100 Boulogne Billancourt afin de participer au financement des travaux de remise en état et en conformité de 2 escaliers, de réfection de 90 fauteuils en balcon et du changement de la moquette en balcon. SIMPA 186653, 2019_08755.

Article 6 : Une subvention d'équipement d'un montant de 3.576 euros est attribuée à la SARL Théâtre de la Huchette 23 rue de la Huchette 75005 Paris afin de participer au financement des travaux de climatisation. SIMPA 188741, 2019_08831.

Article 7 : Une subvention d'équipement d'un montant de 4.294 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum 53 rue Notre Dame des Champs 75006 Paris afin de participer au financement de travaux d'enclousonnement d'un escalier, de suppression de l'extraction des fumées et de modification du désenfumage. SIMPA 180668, 2019_09091.

Article 8 : Une subvention d'équipement d'un montant de 25.883 euros est attribuée à la SA Théâtre Michel 38 rue des Mathurins 75008 Paris afin de participer au financement de la rénovation et mise en conformité de l'installation électrique, du changement des gradateurs et du local gradateurs. SIMPA 188774, 2019_08757.

Article 9 : Une subvention d'équipement d'un montant de 38.993 euros est attribuée à la SAS Stage Entertainment 23 rue de Mogador 75009 Paris afin de participer au financement de sécurisation de l'accès pompiers, de sécurisation et mise aux normes d'un exutoire, de sécurisation de l'accès terrasse, d'asservissement des portes coupe-feu et du ravalement d'un pignon du théâtre Mogador. SIMPA 186661, 2019_08790.

Article 10 : Une subvention d'équipement d'un montant de 2.760 euros est attribuée à la SARL Grand cinéma du Palais des Glaces 37 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris afin de participer au financement de travaux de sécurisation de la terrasse, de coffrage de l'électricité et de l'adduction d'eau dans les toilettes avec reprise du plafond. SIMPA 188762, 2019_08762.

Article 11 : Une subvention d'équipement d'un montant de 22.698 euros est attribuée à la SA Théâtre du Palais Royal 38 rue Montpensier 75001 Paris, afin de participer au financement d'installation de mains courantes sur les escaliers. SIMPA 190835, 2019_08609.

Article 12 : Une subvention d'équipement d'un montant de 196.356 euros est attribuée à la SAS La Pépinière 7 rue Louis Le grand 75002 Paris, afin de participer au financement de travaux de rénovation de la salle du théâtre. SIMPA 184284, 2019_08825.

Article 13 : Une subvention d'équipement d'un montant de 16.447 euros est attribuée à la SARL La Rose du Bal 5 rue des Vignes 75016 Paris, afin de participer au financement de travaux d'aménagement de toilettes PMR du théâtre Ranelagh. SIMPA 188754, 2019_08827.

Article 14 : Une subvention d'équipement d'un montant de 13.913 euros est attribuée à la SAS La Française de théâtre, 20 boulevard Saint Martin 75010 Paris, afin de participer au financement au changement d'une partie des fauteuils du Théâtre de la Renaissance. SIMPA 190869, 2019_08593.

Article 15 : La dépense correspondante est imputée de la façon suivante :
1.661.500 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris
392.574 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Article 16 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant avec l'ASTP dont le texte est joint à la présente délibération, ainsi que 13 conventions d'équipement avec 13 théâtres privés.